UQÀM

PLAN DE COURS
AUTOMNE 2016 – HIVER 2017

MAT7120 Séminaire en didactique des mathématiques

Doris Jeannotte
Bureau PK-5915, tél. Poste 5265, courriel : doris.jeannotte@uqam.ca
Local du cours : PK-5115

DESCRIPTION

Ce cours permettra aux nouveaux étudiants à la maitrise de se familiariser avec le milieu de la recherche en didactique des mathématiques et ses diverses problématiques. Il est aussi une occasion d'être en contact avec des chercheurs en didactique des mathématiques (de l'UQAM et d'ailleurs), de même qu'avec des étudiants en rédaction de thèses ou mémoires.

Il est à noter que les conférences du séminaire qui auront lieu à l'UQAM sont ouvertes au public, en particulier aux professeurs et étudiants gradués des quatre universités montréalaises.

ORGANISATION

Ce cours est l'un des deux cours obligatoires du programme de la concentration didactique des mathématiques de la maitrise en mathématiques. Normalement, il est suivi à la première année d'entrée à la maitrise. Il comporte une première rencontre au début de la session d'automne, 8 À 10 séminaires internes répartis pendant les sessions d'automne et d'hiver, l'équivalent de 2 à 4 séminaires externes (selon le nombre de séminaire interne à l'horaire) ainsi qu'une rencontre synthèse à la fin de chacune de ces sessions.

À chacun des séminaires internes, un conférencier est invité à venir présenter les résultats d'une recherche en didactique des mathématiques. Les présentations sont

suivies d'une période de discussion. L'animation de chacun des séminaires est sous la responsabilité d'une personne inscrite au cours, du moins en ce qui concerne les tâches suivantes :

- Présentation et remerciement du conférencier ou de la conférencière;
- Formulation d'une ou deux questions en vue d'ouvrir la discussion.

L'animation de la discussion lors des séminaires est assurée par la professeure responsable du cours.

Les séminaires externes sont à la charge de l'étudiant et peuvent prendre différentes formes (participation à des colloques, à des conférences, des symposiums, à des journées d'étude). Ces séminaires doivent être au sujet de la recherche en didactique des mathématiques. **Le choix revient à l'étudiant qui doit s'assurer de faire valider son choix par le responsable du cours.**

Le séminaire de maitrise en didactique est une occasion d'intégrer les étudiants de deuxième cycle dans la communauté de recherche en didactique des mathématiques, et de les accompagner dans leurs premiers pas qui les mènent à découvrir celle-ci. Cette année, le thème choisi est :

« Les problèmes de recherche en didactique des mathématiques »

Vous êtes donc invités à organiser nos discussions et vos réflexions autour de ce thème. Il ne s'agit que d'un point d'entrée qui nous permettra de toucher tant aux aspects liés au développement d'une problématique, aux aspects théoriques, qu'à la dimension méthodologique, à l'analyse, et aux conclusions.

CALENDRIER DES RENCONTRES

À l'exception des séminaires externes, chaque rencontre aura lieu un lundi soir, de 17 h 30 à 20 h 30. Le calendrier des rencontres est le suivant :

- Rencontre de démarrage le 12 septembre 2016
- Séminaires de la session d'automne : 26 septembre, (autre date à déterminer)
- Première rencontre synthèse : 14 décembre 2016
- Séminaires de la session d'hiver : dates à déterminer
- Dernière rencontre synthèse : 25 avril 2017

Proposition de congrès et de conférence externe : **voir Moodle**

ÉVALUATION

Le séminaire de maitrise en didactique est une occasion d'intégrer les étudiants de deuxième cycle dans la communauté de recherche en didactique des mathématiques et de favoriser la communication des travaux de recherche au sein de la communauté.

Une note doit être attribuée néanmoins à chaque personne inscrite au cours. Les éléments de l'évaluation et la pondération de chacun seront :

- Présence et participation active aux séminaires et aux rencontres. La participation active inclut la participation sur le forum MOODLE du cours qui permettra d'échanger nos réflexions tout au long du séminaire (10 %).
- Rédaction d'un résumé pour chacun des séminaires externes (2 à 4 résumés). Chacun de ces textes (3 pages maximum – 12 points, interligne 1 ½) doit comprendre un résumé critique du ou des exposés, de même que des pistes de réflexion ou de questionnement, si un évènement vaut 2 séminaires, vous pouvez faire un seul résumé de 6 pages (20 %).
- Participation à une table ronde (le 12 décembre) sur le thème choisi, à la lumière des séminaires de l'automne (15 %).
- Un travail de nature personnel est demandé, portant plus spécifiquement sur l'évolution de sa perception de ce qu'est la recherche en didactique des mathématiques et ses apports ainsi que sur vos réflexions autour du thème choisi (35%) :
    - Rédaction d'un premier texte synthèse (3 à 4 pages).

- À la lumière des commentaires et en développant davantage sa réflexion, un texte synthèse final (12 à 15 pages - maximum); le texte doit être soumis au plus tard le 1e mai 2017).

- Une présentation orale de (20 minute, 24 avril) où vous partager vos réflexion en lien avec ce qu'est la recherche en didactique des mathématiques ainsi que le thème choisi (20%)

Dates pour les présentations et la remise des travaux :

- Les résumés des séminaires externes devront être remis au plus tard 2 semaines après ledit séminaire. **Au moins un résumé doit être remis avant le 5 décembre. Tous les résumés doivent être remis avant le 17 avril.**
- La table ronde aura lieu le **12 décembre 2016** et les présentations orales le **24 avril 2017.**
- Le travail de nature personnel devra être remis à deux moments
  - Premier texte : **16 décembre 2016**
  - Texte final : **1e mai 2017**

AUTRES INFORMATIONS

MISE EN FORME DES TRAVAUX

Les travaux doivent suivre les normes de présentation d'un mémoire de l'UQAM :

http://www.guidemt.uqam.ca/sites/default/files/site/all/default/upload/guide_de_presentation_des_memoires_et_theses_version_1.1.pdf

Vous pouvez utiliser l'adaptation canadienne-française des normes APA présentée dans ce guide pour vos références.

RETARD

Pour respecter l'équité à l'égard de la remise des travaux, un travail en retard sans entente préalable obtient la note 0.

ENREGISTREMENTS EN CLASSE

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, des conférences, des laboratoires, des séminaires ou tout autre évènement d'enseignement ne sont autorisés qu'avec un accord écrit de l'enseignant, obtenu préalablement. Il est à noter que l'instructeur peut refuser d'accorder la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans devoir fournir de justification. Enfin, tout matériel enregistré ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelque autres fins. Le non respect de cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : **www.integrite.uqam.ca**

m-à-j :17 juillet 2014